

Éclairage Public : le conseil départemental et l'agglomération prennent des mesures



© Micael Widell

Afin de maîtriser les consommations énergétiques, de contribuer à la préservation de l'environnement et d'agir contre la pollution lumineuse, **le Conseil départemental du Val d'Oise** procède, **depuis la mi-juin**, à **l'extinction de l'éclairage public** sur les axes dont il a la gestion et ce entre **1h30 et 5h30**.

De même, à compter du **1er juillet 2022**, dans le cadre d'une expérimentation s'inscrivant dans le développement durable et visant à maîtriser les dépenses énergétiques, l'éclairage public sur 11 communes de l'agglomération **dont Pierrelaye** sera éteint de **1h15 à 4h45**.

Documents

[Arrêté concernant l'éclairage public à compter du 1er juillet 2022](#)